

délibération 2016_8_9**OBJET : Décisions modificatives**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget, comme suit :

Dépenses et recettes d'ordres pour intégration des travaux du FDAC 2014 :**Section d'investissement :****Dépenses :**

Opération financière :

Compte 2151 chapitre 041 : + 19 533,48 €
575,17 €
958,31 €

Recettes :

Opération financière :

Compte 1323 chapitre 041 : + 2
Compte 238 chapitre 041 : + 16

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative comme ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;